



Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture

CHRU de NANCY



Livret d'accueil

L'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP) du CHRU de Nancy est un organisme de formation public accueillant des élèves souhaitant exercer la profession d'Etat d'auxiliaires de puériculture. L'école offre une formation ayant pour finalité de permettre au futur professionnel d'assurer une prise en charge adaptée et personnalisée de l'enfant et de sa famille dans le respect des règles éthiques et juridiques, au sein d'une équipe pluri professionnelle.

Les missions de l'IFAP sont régies par l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

L'IFAP de Nancy offre différents parcours de formation :

- Formation initiale en cursus complet ;
- Formation personnalisée en fonction des équivalences liées aux diplômes antérieurement acquis par l'élève (DEAS, CAP AEPE, BAC ASSP, ADVF).

L'IFAP propose un accompagnement à la validation des Acquis et de l'Expérience (VAE).

L'école et son équipe se sont engagées dans une démarche d'amélioration de la qualité aussi bien dans les enseignements délivrés, dans l'accompagnement du suivi pédagogique, dans l'accompagnement du suivi de stage que dans la qualité de vie des étudiants.

SOMMAIRE

1. LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRUN)
2. LA FORMATION AU SEIN DU CHRU DE NANCY
 - a. Positionnement de l'IFAP dans l'environnement économique et social de la Région
 - b. Présentation de l'IFAP du CHRUN
 - c. Présentation de l'équipe
 - d. Le recrutement des élèves auxiliaires de puériculture
 - e. L'emploi à la sortie de l'IFAP
3. LA VIE PRATIQUE A L'IFAP
 - a. Présence en cours
 - b. Planification des enseignements
 - c. Les moyens pédagogiques
 - d. La communication
 - e. Les évaluations
 - f. Les stages
 - g. L'organisation de la promotion
 - h. Les représentants des élèves
 - i. L'espace détente
 - j. La restauration
 - k. Le référent handicap
 - l. La prise en charge financière
 - m. L'accompagnement socio professionnel

1) LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRUN)

Centre Hospitalier Régional Universitaire de référence dans la région Grand Est, le CHRU de Nancy regroupe les Hôpitaux Urbains au centre de Nancy (Hôpital Central, Maternité, Centre Emile Gallé, Hôpital Saint-Julien, Centre Saint-Stanislas) et les Hôpitaux de Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy (Hôpital d'Enfants, Institut Louis Mathieu, Bâtiment Philippe Canton, Bâtiment principal).



Il comporte 1578 lits, 188 places et 25 postes de dialyse.

Établissement public de santé fort de 10 000 professionnels pour 8 904.58 équivalents temps plein (chiffres de 2017), le CHRU assure au quotidien des missions de soins de recours et de proximité, grâce à une expertise médicale pluridisciplinaire de qualité au service des patients à tous les âges de la vie.

Urgences adultes et enfants, cancérologie, neurologie, gynécologie et obstétrique, cardiologie, gériatrie, médecine interne, chirurgie digestive, ORL... Avec plus d'une quarantaine de spécialités médicales et chirurgicales, le CHRU de Nancy accueille chaque année 700 000 patients pour 480 000 consultations, 136 000 hospitalisations (dont la moitié en ambulatoire), 80 000 passages aux urgences et 3300 naissances. Il offre des terrains de stage très variés pour l'ensemble des étudiants des écoles hospitalières.

Acteur majeur de la recherche biomédicale doté de plateaux medicotechniques et chirurgicaux performants (blocs opératoires, imagerie, laboratoires, explorations fonctionnelles, pharmacie), le CHRU de Nancy contribue à la formation des professionnels de santé, engagés à tous les niveaux dans des actions de santé publique, de dépistage, de prévention et d'éducation à la santé.

2) LA FORMATION AU SEIN DU CHRU DE NANCY



Le CHRU de Nancy dispose de 10 instituts ou écoles :

- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),
- Institut de Formation des Manipulateurs en Electroradiologie Médicale (IFMEM),
- Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS),
- Ecole d'Infirmiers Anesthésistes diplômés d'Etat (EIADE),
- Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat (EIBODE),
- Institut de Formation des Infirmières Puéricultrices (IFIP),
- Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP),
- Institut Régional de Formation des Ambulanciers (IRFA) et d'aide-ambulanciers,
- Centre d'Enseignement des Assistants de Régulation Médicale (CEFARM)
- Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU)



a. Positionnement de l'IFAP dans l'environnement économique et social de la Région

Le territoire de Nancy et de sa région présente les caractéristiques d'une grande agglomération. L'IFAP se situe au cœur de cette cité de 105 000 habitants. La métropole urbaine représente plus de 270 000 habitants.

Depuis les 20 communes de la métropole du Grand Nancy, les lignes de bus, le tramway permettent à faible coût aux étudiants de rejoindre l'IFAP et l'ensemble des lieux de stage sur la Métropole

La situation géographique de l'IFAP en centre-ville permet un accès facile en 30 mn à pieds à la gare TGV (1 h 30 de Paris) et au TER (circulation facilitée au sein des 4 départements lorrains). L'accès autoroutier est à proximité immédiate.



Nancy, ville au riche passé culturel, offre de nombreuses possibilités de distractions : musées, théâtres, orchestres, opéra national. Des festivals, tel un festival de jazz, sont organisés. Chaque étudiant peut ainsi trouver une occupation qui lui convient.

Nancy est également la 5^{ème} ville universitaire de France avec ses 45 000 étudiants et ses 2500 enseignants chercheurs. Un habitant sur 5 est un étudiant d'université ou de grande école.

b. Présentation de l'IFAP du CHRUN

70 IFAP sont regroupés au sein du Comité d'Entente des Écoles Préparant aux Métiers de l'Enfance (CEEPAME). L'un de ses objectifs est de « promouvoir une formation professionnelle de qualité dans les instituts préparant aux métiers de l'enfance ». Lors de réunions interrégionales, les équipes pédagogiques se retrouvent pour des travaux de réflexion autour de la formation et de la profession.

L'IFAP de Nancy est un des 13 instituts du Grand Est, ouvert depuis 1948, il est situé en Lorraine et est rattaché au CHRU de Nancy.

Son agrément est de 20 places par promotion, les rentrées se font 2 fois par an au mois de septembre et au mois de mars. Des places pour des élèves en apprentissage sont réparties sur les 2 rentrées.

Il est situé dans la Tour Marcel Brot (TMB) qui regroupe plusieurs instituts de formation. Le bâtiment est gardé 24/24h

Les salles de cours sont principalement situées au 4^{ème} étage et au sous-sol pour les salles de simulation et de travaux pratiques.

L'ensemble des locaux est mutualisé entre les différents instituts de formation présents sur la Tour Marcel Brot.

Plusieurs amphithéâtres peuvent accueillir simultanément les différentes promotions.

La Direction, les formateurs et le secrétariat sont au 6^{ème} étage et cohabitent avec les équipes des autres instituts de spécialités.

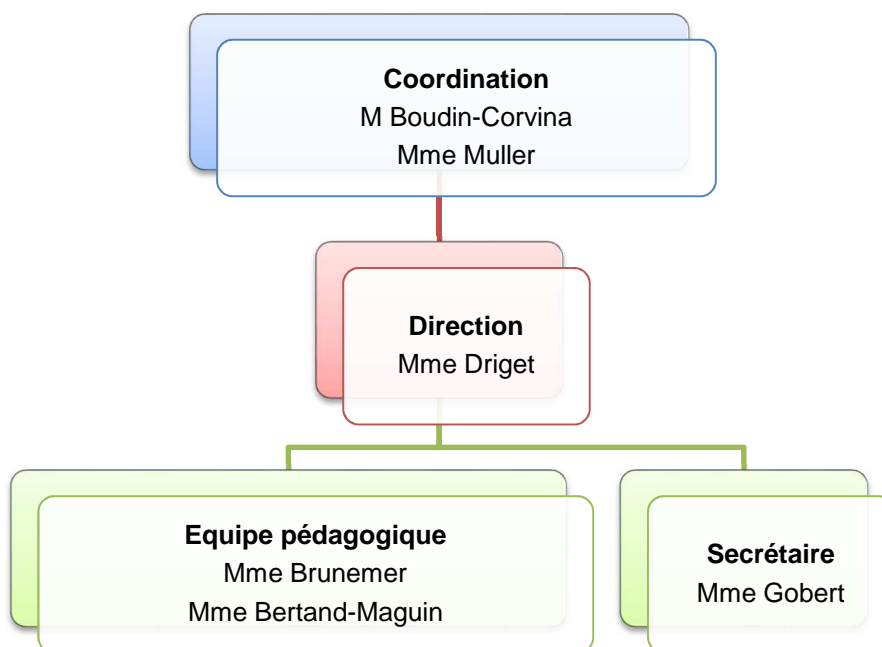
Les étages de la Tour Marcel Brot sont desservis par plusieurs ascenseurs.

Un parking arboré jouxte le bâtiment pour s'y garer.



c. Présentation de l'équipe

Elle est composée d'une directrice puéricultrice, d'une secrétaire et de deux formatrices ayant exercé en tant que puéricultrices. Des professionnels des champs sanitaires, sociaux et éducatifs, des sociologues et psychologues prennent part à la formation en tant que vacataires.



d. Le recrutement des élèves auxiliaires de puériculture pour l'année de formation 2023/2024 mars :

- ◆ 13 élèves en cursus complet
- ◆ 7 élèves avec des allègements de formation dont 3 AS.

Pour la promotion 2023/2024 mars, les niveaux d'étude et les caractéristiques sont les suivants :

Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI
4	11	4	1

- 55 % des élèves ont une expérience professionnelle de quelques mois à plusieurs années auprès d'enfants ou d'adolescents ;
- La moyenne d'âge est de 31 ans ;
- 20 élèves sont originaires de la Région Grand Est.

e. L'emploi à la sortie de l'IFAP

L'offre est fluctuante mais permet à chaque diplômée de trouver un emploi à la sortie de la formation, ou au plus tard dans les semaines ou mois qui suivent l'obtention du diplôme.

Les établissements d'accueil du jeune enfant représentent l'offre principale.

3) LA VIE PRATIQUE A L'IFAP

A l'Institut : Cf. Règlement intérieur : titre II chapitre 3

a. Présence en cours

Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 16h30

Pause déjeuner : de 12h à 13h

Pauses demi-journée : 1 pause de 15 mn le matin ; 1 pause de 15mn l'après-midi, gérées par l'intervenant.

La présence lors de ces temps est obligatoire quelles que soient les modalités pédagogiques proposées.

Le classeur d'émargement est à signer à 8h30 et à 13h.

La secrétaire assure la gestion de ce classeur.

Les attestations de présence sont signées chaque mois par la directrice, les envois sont à la charge des élèves.

b. Planification des enseignements

Eléments apparaissant sur la planification :

- Dates et horaires
- Thème de l'intervention
- Nom de l'intervenant
- Module concerné
- Salle
- Groupes d'étudiant(e)s : des documents complémentaires (composition des groupes, répartition dans les salles) peuvent y être associés
- Informations complémentaires : installation particulière de la salle, matériel spécifique....

Il est mis en ligne sur la plateforme THEIA une semaine avant.

Au cours des stages, le planning de la semaine de rentrée est mis sur la plateforme THEIA une semaine avant le retour à l'IFAP.

La planification d'une séquence entière de cours ne peut pas être donnée ; parfois des enseignements sont à confirmer.

Toute modification est annoncée soit par oral soit par mail.

L'élaboration de la planification des enseignements est complexe, construite à partir d'objectifs pédagogiques réfléchis en équipe pédagogique. Cependant la disponibilité des intervenants est prise en compte et la progression peut ne pas suivre celle envisagée par l'équipe pédagogique. Certains cours peuvent être annulés, reportés, les plages laissées libres dans un planning ne peuvent pas toujours être comblées, elles sont propices au travail personnel, la recherche en bibliothèque...

Lorsqu'un intervenant programmé n'est pas présent à l'heure indiquée, il est demandé aux élèves de patienter 10 mn avant qu'une déléguée de promotion prévienne la secrétaire ou une formatrice.

Toute demande spécifique sur la planification doit représenter la majorité de la promotion, elle est faite par les déléguées de promotion à la formatrice référente de la planification des enseignements.

Les horaires ne sont pas négociables avec les intervenants, toute demande est à faire aux formatrices.

c. Les moyens pédagogiques

Au sous-sol :

- Salles de TP dont l'une plus spécifique avec du matériel de puériculture (S10) ;
- Salle informatique comprenant 30 postes (l'accès se fait sur demande auprès des formatrices).

Au RDC :

Centre de documentation comprenant des postes informatiques (cf. doc informatif).

Au 4^{ème} étage :

- Salle de cours spécifique à l'IFAP, salle Gruber (S402) ;
- Autres salles de cours appartenant aux autres écoles, utilisables le cas échéant pour des TD.

La décoration de la salle de cours IFAP est à l'initiative de la promotion (avec punaises uniquement). Cependant sont proscrits tous documents ou images affichant une connotation sexuelle, religieuse, xénophobe ou raciste.

Au 6^{ème} étage :

Salles pouvant servir le cas échéant pour des TD.

**Toutes les salles de cours sont équipées d'ordinateur et de vidéoprojecteur.
L'accès au wifi est transmis à tous les étudiants lors de la rentrée.**

Une plateforme d'enseignement à distance (THEIA) permet l'accessibilité aux cours, aux plannings, aux évaluations durant l'année scolaire.

Les documents pédagogiques sont mis à disposition des élèves et tendent à être dématérialisés : les fichiers sont déposés sur THEIA. L'équipe pédagogique a fait le choix de minimiser la distribution de documents papier.

Tous les documents papiers ou mis sur la plateforme THEIA sont la propriété intellectuelle de leurs auteurs et ne doivent pas être diffusés.

L'utilisation d'un ordinateur portable est autorisée pour la prise de notes lors des cours magistraux et lors des TD.

Néanmoins, il appartient à l'ensemble des élèves de s'organiser pour la charge de leur batterie. La présence d'ordinateurs ne doit pas être un élément perturbateur dans les échanges entre l'intervenant et les élèves.

d. La communication

Les informations officielles concernant l'IFAP, ses formations continues, les éléments de la formation, les offres d'emploi sont délivrés via :

- La boîte mail nominative de l'école puericulture@chru-nancy.fr
- La plateforme d'enseignement à distance THEIA
- Le site Campus du CHRU de Nancy – formation auxiliaire de puériculture
- Le panneau d'affichage dans les salles de cours

La prise des rendez-vous avec la Direction se fait par le secrétariat de l'école.

Les formatrices peuvent être jointes par mail ou par téléphone.

e. Les évaluations

Il est prévu un temps de présentation et d'explication des résultats pour chaque évaluation. Les résultats des évaluations sont mis à disposition sur la plateforme THEIA.

En cas de non validation, les élèves concernées doivent prendre rendez-vous avec la directrice.

Une épreuve de rattrapage est prévue pour chaque évaluation.

f. Les stages

A l'institut, des temps sont consacrés à la formation par le stage.

Pour chaque stage effectué hors CHRUN, une convention de stage est établie entre le terrain de stage, l'IFAP et l'élève. Un exemplaire signé par les trois parties est remis à chaque élève.

Lors du premier stage, une pochette comprenant les documents liés au stage est remise à chaque élève.

Les élèves doivent avoir reçu le certificat de vaccination établi par le médecin du Service de Santé Universitaire de Lorraine au plus tard le jour de la première entrée en stage, **faute de quoi, le départ en stage sera retardé ou annulé.**

g. L'organisation de la promotion

Dès la rentrée, des élèves volontaires sont nommées pour assurer certaines missions liées à l'organisation de la formation à l'IFAP :

- Les espaces et le matériel pédagogiques ;
- L'accueil des intervenants...

Modalités de mise en place de l'organisation par la promotion :

Les élèves prennent connaissance des modalités de fonctionnement déterminées par l'IFAP, s'organisent et nomment :

- **1 responsable du matériel audiovisuel et informatique** dont les missions sont :
 - Veiller au bon fonctionnement du matériel et signaler tout problème aux formatrices ou à la secrétaire ;
 - Assurer l'installation du matériel nécessaire aux intervenants et aux formatrices (Vérifier régulièrement l'état des feutres, de l'effaceur et l'état de propreté du tableau) ;
 - Demander les fournitures nécessaires à une formatrice ou à la secrétaire ;

- En fin de journée, s'assurer que l'ordinateur et appareils sont éteints, les K7 et DVD sont rangés le cas échéant, les portes du placard sont fermées à clef.

➤ **1 responsable de l'accueil des intervenants par semaine** (cf. tableau) dont les missions sont :

- Accueillir physiquement les intervenants ;
- Informer les intervenants sur le lieu de présence des formatrices, les horaires de cours / de repas ;
- Récupérer les supports et les transmettre aux formatrices à la fin de chaque semaine afin qu'elles les déposent sur la plateforme THEIA ;
- S'assurer que toutes les chaises sont remontées sur les tables en fonction des consignes affichées dans la salle.

➤ **2 responsables par semaine des plans de cours** dont les missions sont :

- Rédiger les plans des cours sous format informatique (maquette disponible sur THEIA) ;
- Communiquer les plans de cours à la formatrice référente.

h. Les représentants des élèves

Élus par les élèves de la promotion : un titulaire et un suppléant.

Représentent la promotion :

- Au sein de l'institut pour ce qui concerne **les aspects collectifs** de demandes spécifiques (besoins, problèmes, questions diverses) ou de propositions : ils font le lien entre la promotion des élèves auxiliaires de puériculture et l'équipe pédagogique ;
- Dans le cadre des temps d'informations prévus par la directrice ;
- Dans le cadre d'échanges avec les déléguées de la promotion des étudiantes puéricultrices en vue de projets communs ;
- Dans le cadre de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut comme membres élus (ICOGI) ;
- Dans le cadre de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves par tirage au sort ;
- Dans le cadre de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires par tirage au sort ;
- Dans le cadre de la section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut par désignation.

Ils peuvent contribuer à la gestion de conflits ou de crise en collaboration avec les formatrices sous la responsabilité de la direction.

L'équipe pédagogique et la secrétaire pourront leur confier des responsabilités spécifiques en fonction des situations rencontrées au cours la formation.

Calendrier des élections des représentants des élèves :

- Date limite dépôt des candidatures : vendredi 7 avril 2023 à 16h30 ;
- Inscription sur liste ;
- Campagne : du lundi 10 avril au Jeudi 25 mai 2023 ;
- Vote : **jeudi 25 mai 2023 à 11h30** ;
- Jour du scrutin : besoin de deux assesseurs (vérification du bon déroulé et comptage des voix, report des résultats) ;
- Mode de scrutin : vote par bulletin secret remis par l'IFAP ;

A l'issue du vote, 2 élèves sont élus : l'élève ayant le plus de voix en tant que titulaire, la 2 en tant que suppléant.

i. L'espace détente

L'espace détente est destiné aux élèves auxiliaires de puériculture, lors des pauses, avant le début des cours. Elles peuvent s'y retrouver autour d'un café, de boissons, lire...

Ce lieu est commun à l'ensemble des écoles du 4^{ème} étage.
Du mobilier et du matériel sont mis à disposition des élèves des différentes écoles.
Un bahut fermant à clef est réservé à l'IFAP et à l'IFIP.

L'espace est placé sous la responsabilité des utilisateurs.
L'entretien est journalier (table, vaisselle) et effectué par les élèves.

Les appareils électriques sont débranchés chaque soir.

Avant chaque départ en stage ou vacances, le bahut est fermé à clef.

**Chaque utilisateur est responsable
individuellement et collectivement de l'espace détente, de son utilisation, son
rangement et son entretien**

j. La restauration

Au RDC, le self est accessible à des plages horaires spécifiques pour les différents instituts (12h00-13h pour l'IFAP). Un distributeur de boissons et d'encas est disponible.

Au 4^{ème} étage, une salle de détente est équipée de réfrigérateurs, de four micro-ondes, de cafetières et bouilloires permettant de se restaurer sur place.

Des commerces et des lieux de restauration rapide existent à proximité.

k. Le référent handicap

Pour répondre aux besoins et attentes des étudiants et élèves en situation de handicap, un ou plusieurs référents « handicap » ont été nommés au sein de chaque école ou institut.

Leurs missions sont précisées dans une fiche de poste interne consultable sur le site « campus ».

Ils sont présentés aux élèves et étudiants dans les premiers jours de la formation.
Pour l'IFAP, il s'agit de Mme BERTRAND-MAGUIN joignable au 03.83.85.15.53 ou par mail c.bertrandmaguin@chru-nancy.fr

L'ensemble des locaux des écoles et instituts présents au sein de la tour Marcel Brot sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

I. La prise en charge financière

Elle est possible, pour certains élèves, par différents organismes : Région Grand Est, Pôle Emploi, Transition Pro, employeurs...

m. L'accompagnement socio professionnel

Comme tous les étudiants des écoles du CHRU de Nancy, les élèves de l'IFAP ont accès au service d'accompagnement et de soutien (service social, accompagnement professionnel, psychologue ...) afin de les accompagner lors de difficultés de vie.

Il permet d'envisager des solutions administratives et/ou sociales, voire des aménagements d'études possibles dans un contexte de difficultés temporaires ou plus pérennes.

Le service est joignable au 03.83.85.24.92